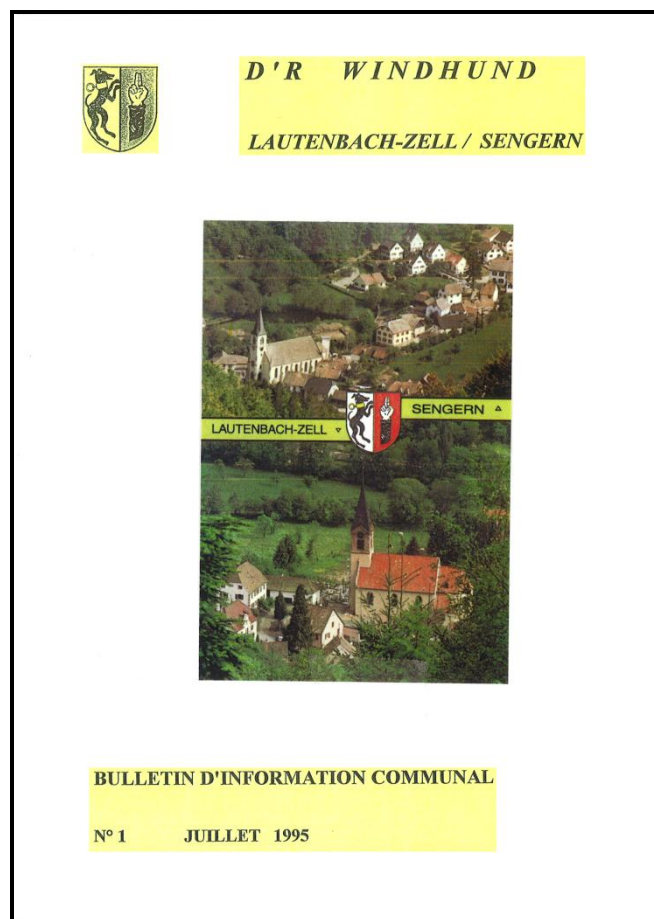




D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

Chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern

Après un printemps relativement chaud et sec, les récentes pluies devraient nous apporter un peu de marge supplémentaire pour notre approvisionnement en eau potable. Actuellement plus de 60 départements Français sont placés sous restriction d'eau; depuis le 15 juin le département du Haut-Rhin est également concerné.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable de notre Commune rien d'alarmant dans l'immédiat, nos sources nous fournissent en moyenne 300 m3 par jour, pour une consommation moyenne de 180 m3, nous disposons donc encore d'une petite marge de manœuvre.

Pour mémoire, à pareille période en 2010 la moyenne était de 500 m3 par jour.

A la vue de la situation actuelle une première mesure préventive s'est imposée, elle nous a conduit à ne pas mettre en service les fontaines publiques. Certains ne manqueront pas de relever qu'il y en a qui fonctionnent tout de même. Il s'agit là uniquement des fontaines qui sont alimentées par des sources privées, et non par le réseau d'eau potable de la Commune.

Si la pluviométrie reste aussi basse pour les semaines à venir, la situation pourrait devenir préoccupante. Grâce à la télégestion mise en place à partir de 2003 et achevée en 2009 nous pouvons quotidiennement suivre l'évolution des différents paramètres de contrôle qui permettent de gérer le réseau.

Nous ne le souhaitons pas, mais si la situation devait encore se détériorer nous vous informerons sur les mesures à mettre en œuvre. Je sais que le moment venu vous serez suffisamment compréhensif et que nous pourrons compter sur votre participation.

Pour l'heure je vous propose de prendre connaissance du contenu du 50^{ème} numéro du Windhund en vous souhaitant un bon été et de belles vacances.

Richard GALL

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune : <http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

Sommaire

- Le mot du Maire.....page 2
- Sommaire.....page 3
- Séances du conseil municipal..... page 4 à 16
- Arrêté municipal page 17 à 18
- Infos pratiques page 19 à 22
- Divers..... page 23 à 26
- Evénements passés..... page 27 à 30
- Evénements à venir..... page 30 à 31
- Recette page 31
- Nos joies, nos peines page 32 à 33
- Joyeux anniversaire page 33 à 38

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 28 février 2011

L'an deux mil onze, le 28 février à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Béatrice MACKERER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN, Joëlle STOFFEL, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK.

Membre absent non excusé : Christian HALLER.

Membres absents excusés : Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Richard KARMEN (procuration à Richard GALL).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2010.

3° GERPLAN : VALIDATION DU DOCUMENT CADRE

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est engagée, après validation du Conseil de Communauté du 8 décembre 2005, dans une démarche Gerplan - Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain, initiée par le Conseil Général du Haut-Rhin. Le Gerplan est un outil d'aménagement intercommunal dont l'objectif vise à préserver et améliorer le cadre de vie et de concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels. Il est fondé sur un diagnostic territorial qui a été mené, en concertation avec les acteurs locaux, durant les années 2008 à 2010 et qui comprend trois volets (Environnemental/Paysager, Hydraulique et Agricole). Le bureau d'études Ecoscop, missionné pour l'élaboration du Gerplan, a ensuite réalisé une synthèse des trois études qui a permis, d'une part, d'aboutir à l'identification des espaces d'intérêt collectif et des continuités naturelles à préserver, à valoriser ou à créer et d'autre part, de définir les enjeux et les propositions de gestion concrète pour chacun des espaces identifiés. Ces éléments ont été repris sur les panneaux de l'exposition qui par son installation dans différentes communes du territoire, a permis de communiquer sur le sujet auprès des habitants. Durant cette phase d'étude, le Comité de Suivi, le Comité de Pilotage ainsi que les réunions publiques d'étude, le Comité de Suivi, le Comité de Pilotage ainsi que les réunions publiques ont permis la création d'un programme

d'actions dont l'objectif consiste à déterminer, par ordre d'importance, les actions pouvant être mises en œuvre visant à entretenir, valoriser et préserver un cadre de vie agréable sur le territoire.

L'aboutissement de cette phase de diagnostic se concrétise par l'élaboration d'un document cadre présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 29 novembre 2010. Il rassemble l'ensemble des propositions de gestion répondant aux enjeux identifiés et aux objectifs de l'intercommunalité sous forme de fiches types détaillant les actions par espace d'intérêt collectif identifié, illustrées par des cartes et complétées par les outils les plus adaptés, les partenaires techniques et financiers potentiels, etc..

Ce document servira de guide à toutes les futures actions d'aménagement sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale, associative ou privée. Les dix sept communes devront valider ce document après en avoir pris connaissance et le Conseil de Communauté devra, à son tour, approuver le document. Ces validations conditionnent la mise en œuvre des actions.

Le Gerplan se finalise par la signature officielle d'un contrat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, partenaire technique et financier.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le document cadre.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal valident le document cadre.

4° TAUX DE PROMOTION RELATIF AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique paritaire n° AVT F2010.25 en date du 30 novembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadres d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière Administrative Adjoint administratif	C	Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	100 %
		Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} Classe	100 %
		Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} Classe	100 %
Rédacteur	B	Rédacteur principal	100%
		Rédacteur Chef	100 %
Attaché	A	Attaché	100%
		Attaché Principal	100 %
Filière Technique Adjoint technique	C	Adjoint technique 1 ^{ère} Classe	100 %
		Adjoint technique Principal 2 ^{ème} Classe	100 %
		Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe	100 %
Filière Sanitaire et Social Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} Classe	100 %
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} Classe	100 %
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} Classe	100 %

5° PLAN DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Après l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 1 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet avec effet au 1 mars 2011. L'inscription des crédits nécessaires sera effectuée au budget primitif 2011.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

Après l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 1 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet avec effet au 1 mars 2011. L'inscription des crédits nécessaires sera effectuée au budget primitif 2011.

Suppression de poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe

A compter du 1 mars 2011, le Conseil décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Suppression de poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe

A compter du 1 mars 2011, le Conseil décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.

6° INDEMNITE DE CONSEIL 2010

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nature des prestations spécifiques de conseil et d'assistance que le receveur peut apporter dans les domaines budgétaires, financiers et comptables à la commune. Après avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité d'allouer à Mme M-Dominique CARTERON ancien receveur 8/12ème du montant de l'indemnité de conseil 2010 et 4/12ème de cette indemnité à Mr Georges TEULIERE, son successeur, depuis le 1er septembre 2010.

7° MARCHE DE MONTAGNE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, que la décision finale sur la participation d'un nouvel artisan ou commerçant revient aux conseillers avec une délégation de pouvoir de décision au Maire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition et donne le pouvoir de décision à Mr le Maire, quant à la participation d'un nouvel artisan ou commerçant pour les futurs marchés de montagne.

Après le vote du point n° 7, Mr Philippe SCHMUCK demande à Mr Le Maire ce qu'il en est de la Caisserie Bordmann, et si cette propriété ne pourrait pas intéresser la Commune ? Mr Le Maire répond en indiquant que l'emplacement intéresse la Commune et cela à plusieurs titres, d'une part pour y déplacer l'atelier, les garages et le dépôt Communal que nous louons dans l'ancienne usine Valfleuri, et d'autre part pour l'implantation de la future caserne du SIVU. A l'heure actuelle il est prévu que nous lancions une modification simplifiée du PLU avec enquête publique pour pouvoir implanter cette caserne dans le prolongement du Vivarium.

La caisserie Bordmann présenterait l'avantage de ne pas devoir modifier le PLU, d'être viabilisée et les accès sont déjà existants.

Lorsqu'il y a près de 2 ans nous avons les premières informations sur la situation critique de l'entreprise Bordmann nous avons décidé d'anticiper cette situation et c'est une des raisons pour laquelle nous avons mis en place le droit de préemption urbain (DPU) que nous avons validé il y a un an lors du Conseil Municipal du 26 février 2010. Il est donc évident que le moment venu nous préempterons dans le but de réaliser ces projets !

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 28 mars 2011

L'an deux mil onze, le 28 mars à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT.

Membres absents excusés : Chantal SIMONKLEIN (procuration à Pierre MUTZ), Richard KARMEN (procuration à Richard GALL), Christian HALLER (procuration à Nathalie LANTZ).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 février 2011.

3° APPROBATION DU PROJET DE LA CHARTE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Monsieur le Maire rappelle que le Parc Naturel Régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte. De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte. Le projet de charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'environnement). En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les EPCI à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte-tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI à fiscalité propre n'approuve pas la charte, les Communes membres de cet EPCI à fiscalité propre ne pourront être classées « Parc Naturel Régional », même si elles décident d'approuver la charte.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc Naturel Régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges annexés à la charte,
- d'approuver la possibilité de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Parc.

4° TITRE EN NON VALEUR

Le conseil décide à l'unanimité, l'admission en non-valeur du titre suivant :
Facture d'eau 1^{ER} semestre 2002, 91,55 €.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 18 avril 2011

L'an deux mil onze, le 18 avril à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT, Christian HALLER.

Membres absents excusés : Mathieu PFEFFER (procuration à Richard GALL), Valentin KLEIN (procuration à Richard KARMEN)

Membre absent non excusé : Béatrice MACKERER

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance :
Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2011

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent par 13 voix pour et une abstention (Christian HALLER) le compte-rendu de la séance du 28 mars 2011.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (M14 et M49)

Le Compte Administratif 2010 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) et présenté par Mr l'Adjoint J-Jacques FISCHER se décline de la manière suivante :

M 14 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **635 511,56 euros** et les recettes de fonctionnement à **689 311,82 euros** soit un excédent de fonctionnement de **53 800,26 euros**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **186 559,18 euros** et les recettes d'investissement à **119 001,61 euros** soit un déficit d'investissement de **67 557,57 euros**.

M 49 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent **77 142,66 euros** et les recettes de fonctionnement à **118 380,02 euros** soit un excédent de fonctionnement de **41 237,36 euros**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **10 999,15 euros** et les recettes d'investissement à **18 710,76 euros** soit un excédant d'investissement de **7 711,61 euros**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2010 (M 14 ET M 49)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2010 dressé par Mr Georges TEULIERE, trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du Compte Administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2010 (M 14 et M 49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49 les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2010 :

M 14

Résultat 2010 :

Excédent de fonctionnement : **53 800,26 euros**

Déficit d'investissement : **67 557,57 euros**

Résultat de clôture cumulé 2010 :

Excédent de fonctionnement : **148 417,20 euros**

Déficit d'investissement : **141 824,36 euros**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de 141 824,36 euros, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter cette somme au compte 1068.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **148 417,20 euros** est porté au compte 002.

M 49

Résultat 2010 :

Excédent de fonctionnement : **41 237,36 euros**

Excédent d'investissement : **7 711,61 euros**

Résultat de clôture cumulé 2010 :

Excédent de fonctionnement : **85 828,12 euros**

Déficit d'investissement : **7 662,97 euros**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **7 662,97 euros**, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter cette somme au compte 1068.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 85 828,12 euros est porté au compte 002.

6° FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Maire expose :

Les taux d'imposition en vigueur dans la Commune sont inférieurs à la moyenne des taux appliqués par les 17 Communes adhérentes à la Communauté de Communes de la région de Guebwiller.

Vu l'augmentation constante du coût des énergies, la mise en place d'un service de type périscolaire pour la prochaine rentrée des classes, les exigences de services de nos concitoyens et vu que la dernière augmentation des taux d'imposition fut décidée en 2005, Mr Le Maire propose de les augmenter pour 2011.

Mr Christian HALLER déclare être généralement opposé à toute augmentation, de par là, même à l'augmentation des taux d'imposition, il indique qu'il y aurait d'autres pistes pour augmenter les revenus de la Commune.

Mr Le Maire demande à Mr HALLER de nous faire part de ces pistes.

Mr HALLER propose d'instaurer la taxation des logements locatifs non loués ainsi que de contrôler les maisons au cas par cas suite à des travaux qui auraient pu être faits et ceci en vue de les réévaluer. Mr HALLER précise que selon lui les prix des travaux sont à la baisse, et qu'il n'y a donc pas lieu d'augmenter les taxes.

Suite à cette déclaration, Mr Christophe EHRHART intervient en indiquant qu'il n'y a pas que les travaux, mais que le coût de la vie et des énergies augmentent et qu'il faut bien que la commune compense.

Concernant la suggestion de Mr HALLER sur la réévaluation des habitations,

Mr Le Maire indique que c'est le rôle de la CCID (Commission Communale des Impôts directs) qui se réunit pour examiner les propositions de réévaluations faites par les services de l'Etat sur la base des permis de construire ou des déclarations de travaux.

Mr HALLER indique qu'il ne pensait pas aux travaux rentrant dans le cadre de la CCID, mais plutôt des travaux d'aménagements intérieurs ou d'amélioration du confort (salle de bains, chauffage.....) faits dans les habitations pour lesquelles les propriétaires ne feraient pas de déclaration. Mr HALLER propose donc de les répertorier pour ensuite procéder à un reclassement les réévaluant à la hausse.

Mr Le Maire ne souhaite pas s'engager dans cette démarche, mais il laisse à Mr HALLER la possibilité de répertorier les habitations concernées et de faire des propositions pour le prochain exercice, en attendant, Mr Le Maire propose de porter aux voix l'augmentation du taux d'imposition pour 2011.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident par 10 voix pour et 4 contre (Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ, Christian HALLER, Pascal SCHMITT) d'augmenter les taux d'imposition 2011.

- Taxe d'habitation **7,22 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **9,14 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **82,80 %**

7° BUDGET PRIMITIF 2011 (M 14 et M 49)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2011 de la commune.

M14

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **852 401,20 euros**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **460 602,36 euros**.

M 49

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **204 828,12 euros**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **124 091,09 euros**.

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, 3 contre (à cause de l'augmentation des taux) (Nathalie LANTZ, Christian HALLER, Pascal SCHMITT) et 1 abstention (Joëlle STOFFEL).

Après le vote du budget, Mr HALLER exprime son désaccord en ce qui concerne l'investissement M 49, prévoyant l'acquisition et l'installation d'un système de télé relevage des compteurs d'eau des abonnés.

Mr l'Adjoint Jean-Jacques FISCHER lui répond que ce système de télé relevage présente plusieurs avantages, dont celui d'un important gain de temps pour le relevé des compteurs qui passerait ainsi de 3 semaines à 1 jour pour relever l'ensemble des compteurs de la Commune. Le télé relevage optimisera la préparation des factures, réduisant là aussi considérablement le temps consacré à cette tâche par notre agent. Le télé relevage nous permettra également d'éditionner à chaque fois une facturation réelle et non comme aujourd'hui, une facturation estimée et une réelle rattrapant les écarts avec la facturation estimée.

Mr l'Adjoint FISCHER indique par ailleurs, que bon nombre de compteurs d'eau actuellement en place ont plus de 10 ans, voire 20 ans pour certains et que leur remplacement à plus ou moins longue échéance est inévitable. La mise en place des compteurs adaptés au télé relevage se faisant sur les 3 prochaines années répondra également à cette problématique.

Mr l'Adjoint rappelle qu'au début (en 2002-2003) lorsqu'il a proposé la mise en place de la télégestion pour le réseau de distribution de l'eau potable, le scepticisme était également de mise, et qu'aujourd'hui sans cette télégestion il nous serait très difficile d'assurer un service de qualité. Grâce à l'expérience acquise et à la banque de données constituée depuis, nous pouvons affirmer que nous maîtrisons pleinement la gestion de notre réseau de distribution de l'eau potable, et que le télé relevage est tout à fait complémentaire car il optimisera l'après-distribution.

8° TARIFS

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

Salle VERT VALLON**Grande salle****Petite salle****Associations du village**

Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	112 €	98 €

Particuliers du village

Réunion / vin d'honneur : apéritif	119 €	98 €
Banquet / fête de famille	158 €	129 €

Personnes / associations extérieures au village

Réunion / vin d'honneur : apéritif	189 €	129 €
Banquet / fête de famille	220 €	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	65 €	51 €

Maison des associations Sengern**Particuliers du village**

Réunion / vin d'honneur : apéritif	98 €
Banquet / fête de famille	129 €

Personnes / associations extérieures au village

Réunion / vin d'honneur : apéritif	129 €
Banquet / fête de famille	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	51 €

b) Location camping**CAMPING *****

Emplacement tente ou caravane AVEC voiture ou Camping- car	Emplacement tente ou caravane SANS voiture	Par adulte	Par enfant de 5 à 12 ans	Par enfant de moins de 5 ans	Chiens et chats
4,50 €	3,00 €	3,00 €	1,50 €	Gratuit	1,50 €

Electricité	4 Ampères	6 Ampères	10 Ampères
ETE	2,00 €	2,50 €	5,00 €
HIVER	3,50 €	5,00 €	10,00 €

Taxe de séjour 0,50 € (fixée par la Com.Com)
 Douche (visiteur) 3,00 €

CHAMBRES D'HÔTES

	ETE (du 1er Mai au 30 Octobre)	HIVER (du 1er novembre au 30 Avril)
	Avec cuisine	
Par personne	11,00 €	15,00 €
2 personnes	19,00 €	21,00 €
3 personnes (ch. 1 - 3)	28,00 €	31,00 €
Enfants (- 12 ans)	7,00 €	7,00 €

LOCATION DRAPS / TAIES par nuit 4,00 €
 par semaine 9,00 € (à partir de la 3ème nuit)
 TAXE DE SEJOUR 0,50 € (fixée par la Com.Com)

Contrat Forfaitaire Annuel 2011

Le prix comprend pour 1 ou 2 personnes :

- Emplacement
- L'électricité 6 ampères
- L'emplacement de la voiture
- L'hivernage de la caravane entre le 15 octobre et le 14 avril de l'année suivante
- Le garage Mort durant la saison
- Le temps de présence dont la durée maximale est fixée selon le forfait choisi pour
 90 - 120 - 150 - 180 jours

Pour les jours de présence qui se répartissent entre le 15 avril et le 30 octobre, vous voudrez bien nous indiquer le forfait choisi :

Forfait normal :

90 jours = 1145,25 € par an, soit 95,43 € par mois (12 fois)

120 jours = 1353,75 € par an, soit 112,81 € par mois (12 fois)

Forfait plus :

150 jours = 1575,50 € par an, soit 131,29 € par mois (12 fois)

Forfait extra :

180 jours = 1740,25 € par an, soit 145,02 € par mois (12 fois)

Forfait hivernage :

180 jours = 150 € (du 15 octobre au 14 avril)

Avec un maximum de 6 emplacements.

TARIFS COMPLEMENTAIRES

A compter de 3ème personne :

Adultes et adolescents de plus de 13 ans : supplément de 3,00 € par nuitée

Enfants entre 2 et 12 ans : supplément de 1,50 € par nuitée

Véhicule supplémentaire : supplément de 1,50 € par nuitée

Chien / chat 1,50 €, tenu en laisse et vaccination obligatoire.

Visiteurs entre 8 h 00 et 22 h 00 : 2 personnes gratuites.

Au-delà, 2 € par personne et par visite (gratuit pour les moins de 13 ans).

c) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression	2.00 €	
Café	1.00 €	
$\frac{1}{4}$ de Rouge		1.50 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Viennoises		2.50 €
Participation manifestation publique		8.00 €

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselle :

flûtes 17 cl	1,50 €
verres vin blanc pied vert	1,50 €
verres à pied 14 cl	1,50 €
verres ballon 14 cl	1,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €
assiettes plates	1,20 €
assiettes creuses	1,20 €
assiettes à dessert	1,20 €
carafe à eau	2,00 €
tasse à café	2,50 €
tasse à thé	2,50 €
fourchettes	0,50 €
couteaux	0,50 €
cuillères à soupe	0,50 €
cuillères à café	0,50 €
plateau ovale inox	8,00 €
saladier inox	10,00 €

saucière	5,00 €
panier à pain rond	3,50 €
panier à pain carré	3,50 €

e) Divers

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de ne pas changer l'ensemble de ces tarifs sauf les tarifs de boissons ou le café passera de 0,50 € à 1 €, la participation manifestation publique qui passera de 5 € à 8 € et les loyers qui passeront pour le 1 rue des Fleurs à 350 €, Guallar 404 €, Gstalter 415 € et Kremp 405 €. Ces tarifs sont valables à partir du 18 avril 2011.

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	45,00 €	Subv. Par élèves	17,00 €
Bois bill m3	38,00 €	Sorties piscine/ski	1500,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 €
		par tranche de 10	20,00 €
		(limite 50 membres maxi)	
<u>Loyer</u> : 1 rue des Fleurs	350,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
GUALLAR	404,00 €	Location compteur	6,00 €/an
GSTALTER	415,00 €		
KREMP	405,00 €		

9° INSTITUTION D'UNE PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX DE PRINCIPE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 1 contre (Christian HALLER)

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Plan canicule

Il est rappelé à la population qu'il existe un plan d'action contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Dans le cadre de ce plan, il incombe aux communes de repérer les personnes à risques.

Ainsi les personnes âgées et handicapées isolées vivant à domicile peuvent se faire connaître auprès de la mairie. Les habitants qui connaissent dans leur entourage, au niveau de la commune, des personnes susceptibles de bénéficier de cette mesure peuvent avec l'accord de la personne concernée en faire le signalement.

Les personnes ayant fait cette démarche seront recensées (identité, âge, domicile) dans un registre, afin d'être contactées en cas d'activation du plan canicule.

Analyse d'eau

La réglementation prévoit que les usagers puissent disposer régulièrement d'une information transparente et actualisée sur la qualité de l'eau potable.

Afin d'améliorer l'information du public dans ce domaine, le ministère de la santé a mis un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès sur internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées dans sa commune. Vous trouverez cette fonctionnalité sur le site internet :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les résultats sont également affichés à la mairie.

Arrêté municipal

Arrêté du Maire portant sur l'affichage d'opinion

- Article 1** L'espace situé en face du 69 Grand'Rue d'une surface de 2m x 1m est réservé à l'affichage d'opinion et à l'information des associations sans but lucratif de la commune de Lautenbach-Zell/Sengern. Un plan de situation est annexé au présent arrêté.
- Article 2** Tout affichage d'opinion ou d'expression associative devra être effectué impérativement et exclusivement sur l'emplacement visé à l'article 1.
- Article 3** Toute infraction à cet arrêté sera réprimée conformément aux textes en vigueur.
- Article 4** Les services de la gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet et publié conformément aux textes applicables.

L'intégralité de l'arrêté peut-être consulté en mairie.

Archives Départementales du Haut-Rhin

Les personnes désirant consulter les archives des communes du Haut-Rhin, peuvent se rendre 3 rue Fleischhauer, cité administrative, Bât. M à Colmar. La salle de lecture est ouverte au public, sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (fermeture entre Noël et le 1^{er} janvier ainsi que le vendredi Saint). Pour la lecture des microfilms il est recommandé de réserver un appareil de lecture.

Il est également possible de vous rendre sur le site internet, où vous trouverez l'état civil de toutes les communes du Haut-Rhin de 1793 à 1892, soit 2 800 000 pages ; 17 000 pages d'inventaires et de répertoires ; cinq bases de données : plans de finages des communes (vers 1760) ; armoiries des communes du département ; monuments aux morts et listes de victimes des conflits ; maires et mairies (de la Révolution à nos jours), cartes postales, ainsi que des dossiers à destination des élèves, collégiens et lycéens.

Tél. 03 89 21 97 00 Fax 03 89 21 98 51
archives@cg68.fr - www.cg68.fr/archives

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux

Toilettage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

VIVARIUM DU MOULIN

6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48

Bâtiments

Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03

Dépannage/entretien chauffage

DM FISCHER

29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

Thierry GASSMANN

17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture

5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

Réchauf' Toit, sarl

*Couverture/zinguerie/étanchéité/sanit./
chauffage/électricité*

68610 Lautenbach-Zell
06.25.14.84.85 ou 03.89.76.87.30

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Commerces

Tabac CHAMBARD

49 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.80

Conception de t-shirts originaux

HURLOVENT
13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

Machine à bois

CROSSFER France
4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19

Brocante

HIER ET AUJOURD'HUI
4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19

Commerce et vente de bois de chauffage

RISSER Daniel
31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Centre équestre, exploitations agricoles

Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.09.01.44.20

La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.07.05

Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Divers

Location alambic

PFIHL Benoît
28 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.02

Entretien extérieur

Entretien, création espaces verts

VERT O NET

75 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.00.49

Menuiseries

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.06.40

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Près

68610 Sengern

06.14.55.23.27

Menuiserie GWINNER

14 rue du Geffental

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.04.33

Restauration

Auberge du Gustiberg

Gustiberg

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.01

Restaurant à la Truite, dépôt de pain

47 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.17

Santé

APA

Aide aux Personnes Agées

Soutien à domicile

03.89.32.78.78

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.06.29

MEDIGAZ

3 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.08.18

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine

WITTNER Sylvie

KIENE Véronique

03.89.38.20.83

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.

En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.

Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

BATTIN André

62a Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.77

COQUELLE Germaine

21 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.15.09.84.50

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13

MEYER Théophila

92 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18

RISSE Daniel

31a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

UMBDESTOCK M-Thérèse

11 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.49

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51

Camping/chambres d'hôtes

VERT VALLON
51 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.80
www.camping-levertvallon.com

Les services de la commune

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
Lundi et vendredi de 14 h à 18 h
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h
Fermée le mercredi après-midi

Horaires permanences Maire et Adjointes

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h
Samedi de 9 h à 11 h

Sur rendez-vous

Horaires déchèterie

Du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 45 et
de 14 h à 17 h
Samedi de 9 h à 17 h

Ramassage des ordures

ménagères

Le jeudi

Ramassage tri sélectif

Mercredi des
semaines impaires

Ramassage biodéchets

Le mercredi

Divers



Chambre de Métiers d'Alsace

PORTES OUVERTES CHEZ LES ARTISANS des cantons de Guebwiller et Soultz

Vous avez envie de découvrir comment travaillent les artisans ?

La **Chambre de Métiers d'Alsace** organise une

journée « Portes ouvertes chez les artisans »

le dimanche 2 octobre 2011 de 10 h à 18 h

dans les entreprises artisanales des cantons de Guebwiller et Soultz.

Une trentaine d'entreprises artisanales vous ouvriront leurs portes pour vous proposer :

- des visites commentées d'ateliers, des démonstrations
- des animations diverses et des dégustations de produits

Pour les **jeunes**, c'est aussi l'**occasion de rencontrer les professionnels** et de s'informer sur les métiers.

Programme complet

à la Chambre de Métiers d'Alsace au **03 89 20 84 58**

www.cm-alsace.fr





Office de Tourisme
www.tourisme-guebwiller.fr

Office de tourisme de Guebwiller,
Soultz et des Pays du Florival ***
71, rue de la République
68500 GUEBWILLER
Tél. : 00 33 (0)3 89 76 10 63
info@tourisme-guebwiller.fr

Communiqué de presse

Contact presse : Thomas Studer
Service communication
Office de Tourisme de Guebwiller – Soultz
et des Pays du Florival
Tel. : 03 89 74 97 98
Email : thomas.studer@tourisme-guebwiller.fr

Peau neuve pour le magazine touristique « Guebwiller – Soultz et les Pays du Florival ».

Attendu et plébiscité par les touristes comme par les locaux, le magazine touristique gratuit « Guebwiller – Soultz et les Pays du Florival » vient de sortir. Pour ses cinq ans, ce document d'information touristique a été profondément revu. Il est disponible en français, allemand et anglais dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme de Guebwiller et de Soultz mais également chez de nombreux prestataires touristiques du territoire.

Premier support touristique de l'Office de Tourisme de Guebwiller – Soultz et des Pays du Florival, le magazine « Guebwiller – Soultz et les Pays du Florival » fait peau neuve à l'occasion de sa cinquième édition. Pour cela, un nouveau graphiste a travaillé sur cette brochure afin de la rendre plus moderne et plus attrayante.

Imprimé chaque année à 30 000 exemplaires au total en français, allemand et anglais, ce document est disponible dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme à Guebwiller et à Soultz, dans les mairies de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, dans les hôtels et dans de nombreux lieux touristiques des Pays du Florival et bien au-delà.

Soucieux de faire découvrir l'ensemble des richesses du territoire, l'Office de Tourisme présente dans chaque édition de nouveaux articles sur les curiosités locales et sur l'histoire et le patrimoine des 17 communes de son territoire. Le magazine est divisé en plusieurs « cahiers » traitants des animations, du patrimoine, des activités de pleine nature mais également de la gastronomie et de la viticulture. Cette année une place plus importante est faite à la promotion des services proposés par l'Office de Tourisme. A noter également, de nouveaux articles consacrés aux parcs et jardins, aux communes de Rimbach, Rimbach-Zell et Raedersheim. Comme les années précédentes les lecteurs pourront également trouver des nombreuses informations pratiques (cartes, coordonnées des musées, des activités sportives et de plein air et des différents services publiques...).

Les personnes souhaitant se procurer ce magazine sont invitées à se rendre dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme à Guebwiller, au 71 rue de la République ou à Soultz, au 14 rue de la République. Il est également possible de consulter ce document sur Internet : www.tourisme-guebwiller.fr rubrique « téléchargements ».



Bergoltz*
Bergoltz-Zell*
Bühl*
Guebwiller*
Hartmannswiller
Isenheim*
Jungoltz*
Lautenbach*
Lautenbach-Zell*
Luntbal*
Murbach*
Orschwihr*
Raedersheim*
Rimbach*
Rimbach-Zell*
Soultz*
Wiemersheim*



Immatriculation commerciale Atout France n° 068100011 - Siret n° 489 153 668 000 12
* Les communes comportant un astérisque sont adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Location de vélo à l'Office du Tourisme

Découvrez un nouveau service de location proposant des vélos adaptés à la promenade sur tous types de terrains, pour les déplacements urbains comme pour les balades en famille. Ces vélos sont disponibles à la location devant le bureau d'accueil de l'office du tourisme au 71 rue de la République à Guebwiller. Ce service répond aux attentes des locaux comme des touristes qui souhaitent pouvoir découvrir le territoire « autrement » c'est-à-dire sans avoir à utiliser leur propre véhicule, le tout dans une démarche à la fois sportive et écoresponsable.

Les usagers peuvent louer ces vélos en juillet et août de 9 h à 19 h du lundi au samedi ainsi que le dimanche de 10 h à 18 h.

Location à l'Office de Tourisme à Guebwiller à partir de 3€.

Carte Ambassadeur

L'Office du Tourisme*** de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival vous propose sa nouveauté : la « Carte Ambassadeur ».

Le principe est simple : muni de cette carte et accompagné d'un de vos proches, vous bénéficiez de privilèges chez tous les prestataires touristiques du Florival. Voici quelques exemples :

- Entrée gratuite dans plusieurs musées et sites touristiques (Musée Théodore Deck, Vivarium du Moulin, Musée du Bucheneck, nef des Jouets, Ecomusée d'Alsace, Bioscope, Parc de Wesserling, Musée de la Régence,...)
- Réductions, prestations offertes, chez les autres partenaires : hébergeurs, restaurateurs, viticulteurs, artisans...

Les offres sont illimitées sur toute la durée de la Carte Ambassadeur : visitez autant de sites que vous voulez jusqu'au 31.12.2012 ! La seule condition : être accompagné d'une ou plusieurs personnes payant son entrée plein tarif.

Conditions : être âgé de plus de 18 ans, habiter l'une des 17 communes de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, fournir une photo et une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF, quittance de loyer...) ainsi que nous communiquer votre adresse mail et votre numéro de téléphone.

En vous présentant à l'Office du Tourisme*** de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival muni des pièces énumérées ci-dessus, votre Carte Ambassadeur nominative vous sera remise gratuitement avec un livret présentant toutes les offres accordées par nos partenaires.

Pour obtenir la « Carte Ambassadeur » :

A l'Office du Tourisme*** de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival

Guebwiller

Soultz

71 rue de la République

14 place de la République

03.89.76.10.63 - mail : alicia.andres@tourisme-guebwiller.fr

La propreté du ban communal

Les beaux jours se sont installés et avec eux, les travaux d'entretien des gazons, des arbres, arbustes, mauvaises herbes et des voies publiques.

Il est donc utile de rappeler quelques règles essentielles qui favorisent les relations de bon voisinage et de sécurité.

Respectez la tranquillité du voisinage en procédant à la tonte, débroussaillage, etc ... aux jours et heures autorisés (les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, les jours fériés et dimanches sont exclus). Par ailleurs, les riverains de la voie publique doivent veiller à la commodité de passage en supprimant les plantations gênantes qui envahissent les trottoirs et voiries tels que haies, arbustes, mauvaises herbes, etc...

Crottes de chien

Quoi de plus désagréable que de marcher sur des déjections canines !

Un peu de civisme peut venir à bout de ces nuisances. Pour cela, il suffit de se munir d'un sac plastique lors de vos promenades avec votre compagnon à quatre pattes et de ramasser les crottes laissées par celui-ci sur la voie publique, puis de les jeter dans la poubelle.

Nous remercions les personnes qui ont déjà pris cette habitude.

Information compteur d'eau

Dans le cadre du nouveau système de relevage des compteurs d'eau, les habitants de la rue du Felsenbach se verront changer leur compteur par des nouveaux équipés de tête émettrice. Ces compteurs seront dorénavant relevés à distance. Les autres compteurs du village seront changés au fur et à mesure que le budget nous le permettra.

Evénements passés

Cérémonie des vœux

Le samedi 15 janvier la municipalité a organisé la cérémonie des vœux mettant ainsi à l'honneur de nombreux habitants de la commune.

Parmi eux quelques sportifs méritants :

- Melle Elise HECK : championne du Haut-Rhin de natation catégorie Avenir
3^{ème} étoile ski
- Melle Chloé HECK : championne d'Alsace par équipe en ping-pong et en tennis
3^{ème} classes de 4^{ème} du cross humanitaire du collège Hugstein de Buhl
- M. Alex HUMBERT : 1^{er} coupe des lacs catégorie poussins bmx 2010
- M. Téo STOFFEL : 1^{er} coupe du Haut-Rhin combat complet contact
Ceinture orange combat complet
- M. Romain SCHMITT : 2^{ème} coupe du Haut-Rhin combat complet contact
Ceinture jaune/orange
- Melle Marine SCHMITT : Ceinture orange combat complet contact
- Melle Emilie KARMEN : 3^{ème} classes de 6^{ème} du cross humanitaire du collège Hugstein de Buhl
- M. Mathieu FUCHS : 13^{ème} place sur 740 participants course de vélos la Vosgienne 2010
en un temps de 5h02 pour un parcours de 160 kms
- M. Jean-Jacques FUCHS : 17^{ème} à la Nordique des Crêtes 2010 sur 25 kms. (ski)

D'autres méritants :

- M. Xavier HESSE : 1^{er} Prix coupe de l'Amicale Musicale de France avec félicitations du jury en accordéon catégorie Préparatoire 2
- Melle Manon GALEAZZI : 1^{er} Prix coupe de l'Amicale Musicale de France en piano
catégorie Préparatoire 2

Au brevet des collèges :

- STEINMANN Anne-Catherine : mention très bien
- ZAK Lucie : mention bien
- SCHAFFHAUSER Laura : mention bien



Ouverture du bistrot

Les 15, 16 et 17 avril, la commune a organisé l'ouverture de son « bistrot » au Vert-Vallon. Les habitants se sont retrouvés le samedi soir pour la soirée « Winnerla » accompagnées cette année par une salade de pommes de terre offerte par l'association Flori-recettes et dimanche autour du « derdala match ».

Les bénéfices dégagés ces dernières années par l'ouverture du bistrot ont permis à la commune d'équiper la salle du Vert-Vallon d'un lave-vaisselle, d'un frigo, d'un micro-onde, de deux désertes, d'un piano, d'une hotte, d'un percolateur et d'une marmite à vin chaud.

Cette année a été marquée par la présence de Mme Suzanne HUEBER, ancienne propriétaire du restaurant « Au Raisin » (actuelle salle du Vert-Vallon). Du temps de ses parents, le bistrot comprenait un débit de tabac et une épicerie.



Le restaurant se nommait
« Restaurant Marx KLEIN »
du temps des grands-
parents de Mme HUEBER

Décorations de Pâques



Fête printanière

Cette année, l'amicale des sapeurs-pompiers de Lautenbach-Zell-Sengern vous a accueillis à la 20ème édition de sa fête printanière. Les fidèles de cette fête ont pu noter quelques modifications. Pour la 1ère fois les hommes du feu ont servi une choucroute préparée par Mr Lionel SAUNER du restaurant « A la Truite » et l'accueil du public s'est fait sous un nouveau chapiteau.

Excursion

Cette année le « groupe des après-midi récréatives » avec quelques habitants du village sont partis une journée en excursion en Forêt Noire.



Evénements à venir

08 août	EFS	Don du sang à Lautenbach
15 août	Conseil de Fabrique Sengern	Procession aux flambeaux
27/28 août	Association culturelle et sportive de Linthal	Marche populaire
03 septembre	USVV	Marche de nuit
04 septembre	Florisesti	Marché aux puces
05 septembre	MSA	Conférence débat
06 septembre	Flori-recettes	Recette de cuisine
11 septembre	Conseil de Fabrique Lautenbach	Kermesse
13 septembre		Après-midi récréative
18 septembre	Vivarium du Moulin	Sortie nature
20 septembre	Flori-recettes	Recette de cuisine
24/25 septembre	VAL	Exposition artistique
25 septembre	USVV	Tournoi de tennis de table
27 septembre		Après-midi récréative
04 octobre	Flori-recettes	Recette de cuisine
11 octobre		Après-midi récréative
14 octobre	Vivarium du Moulin	Diaporama
18 octobre	Flori-recettes	Recette de cuisine
21 octobre	Vivarium du Moulin	Diaporama
22 octobre	Ecole de Schweighouse	Bourse aux jouets et vêtements
25 octobre		Après-midi récréative
29 octobre	Linthal	Messe de la St Hubert

30 octobre	Asso. Fenêtre sur le Web	Bourse informatique
30 octobre	Lautenbach-Zell	Messe de la Toussaint
31 octobre	EFS	Don du sang à Lautenbach
01 novembre	Sengern	Messe de la Toussaint
02 novembre	Flori-recettes	Recette de cuisine
05 novembre	Vivarium du Moulin	Chantier nature
08 novembre		Après-midi récréative
11 novembre	Linthal	Messe inter paroissiale Armistice
15 novembre	Flori-recettes	Recette de cuisine
22 novembre		Après-midi récréative
19 novembre	VAL	Café littéraire
26/27 novembre	Commune de Lautenbach	Marché expo de Noël
27 novembre	Sengern	Messe inter paroissiale Ste Barbe
03 décembre	Pistons fous	Dîner dansant
06 décembre		Après-midi récréative
13 décembre	Flori-recettes	Recette de cuisine
17/18 décembre	Marché de montagne de Noël	
20 décembre		Après-midi récréative
24 décembre	Lautenbach	Messe inter paroissiale de Noël

Tous les mardis de juillet et d'août marché de montagne

Recette

Verrine de rhubarbe à la crème de framboise

Pour 6 personnes

Préparation 1 h

Pelez 500 grs de rhubarbe, puis coupez en morceaux.

Faites cuire 15 min à couvert avec 100 grs de sucre en poudre.

Réservez au frais.

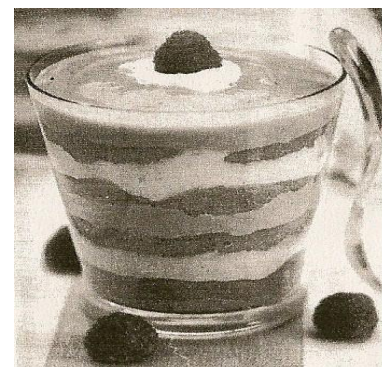
Mixez 100 grs de framboises avec 150 grs de mascarpone et 2 c-à-s de miel.

Battez 150 grs de mascarpone avec 2 sachets de sucre vanillé et 1 jaune d'œuf.

Remplissez les verrines en alternant compote de rhubarbe, crème à la framboise et crème vanillée.

Décorez de framboises et de noisettes de chantilly.

Servez très frais.



Cette recette vous est proposée par Flori-recettes.

Nos joies, Nos peines

Naissances



- Le 19 mars à Colmar, Arthur, Jérôme, Victor SCHULTZ, fils de Aurélien SCHULTZ et de Sophie GRUNENWALD.
- Le 28 avril à Mulhouse, Louna, Fatima LICHTSTEINER, fille de Laurent LICHTSTEINER et de Lamia JAMMAL.
- Le 14 mai à Colmar, Nathan KINDBEITER, fils de Grégory KINDBEITER et de Céline ZINDERSTEIN.



Mariages

- Le 28 mai à Lautenbach-Zell, Alain WENTZEL et Laurence, Isabelle PRUVOT.
- Le 4 juin à Lautenbach-Zell, Lionel, Guy, Noël SAUNER et Nadine ACKERMANN.

Décès

- Le 07 février à Guebwiller, Roger, Camille FISCHER ; époux de Simone Berthe TRESCH.
- Le 11 février à Soultz, Maurice Philippe RIETHMULLER ; célibataire.
- Le 21 février à Colmar, Irène SCHAFFHAUSER ; veuve de Roger, François, Xavier ERHART.

Les nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à la :

- à Mr et Mme Bernd et M-Louise CZICHON, domiciliés 20a rue du Wasen ;
- à Mr Pierre RIETHMULLER et sa fille Sabrina, domiciliés 10 rue des Fleurs ;
- à Mr Lionel LEZEAU et Mme Isabelle SCHEIDECKER, domiciliés 9 chemin du Widersbach ;



Les nouveaux habitants (suite)

- à Mr Raoul BOEGLIN et Melle Julie FRETE,
domiciliés 1 lotissement Furstgut ;
- à Mme Kambulu Mufula HABY, domiciliée 21 chemin
du Widersbach ;
- à Mr et Mme LECU Arnaud et M-Hélène, domiciliés
lieu-dit Schützlé ;
- à Mme Christine HASENFRATZ, domiciliée 21 rue du
Geffental ;
- à Mr Loïc ALTERMANN et Melle Kelly DUFLOS,
domiciliés 3 rue du Moulin ;
- à Melle Sabine FUCHS, domiciliée 3 rue de la Lauch.

Joyeux anniversaire



08 juillet	:	RISSER née WEIBEL 11 Grand'Rue	M-Madeleine	86 ans
10 juillet	:	MASSERON 16 rue du Widersbach	François	77 ans
11 juillet	:	HERR née WAGNER 86 Grand'Rue	A-Marie	80 ans
18 juillet	:	SIMONKLEIN née GRUNENWALD 9 rue de l'École Sengern	Jeanne	72 ans
21 juillet	:	GROSS née KIESLING 8 Grand'Rue	Marthe	91 ans
26 juillet	:	RIETHMULLER 45 rue du Felsenbach Sengern	Antoine	79 ans
27 juillet	:	MULLER 3 rue de la Carrière	René	75 ans
30 juillet	:	BEIL née FRIEDHOFFER 6 rue du Felsenbach Sengern	Charlotte	81 ans
31 juillet	:	ERNY née TUGLER 58 Grand'Rue	Giséla	69 ans
11 août	:	HABY 21 chemin du Widersbach	Gilbert	70 ans
12 août	:	THOMAS née LORENTZ 12 rue du Wasen	Marthe	67 ans

15 août	:	WELTE née MAURICE 33 Grand'Rue	Renée	97 ans
15 août	:	WEHRLÉN née ERNY 67 Grand'Rue	M-Madeleine	79 ans
15 août	:	WECK 50 Grand'Rue	M-Renée	68 ans
17 août	:	WEIGEL née DEILLER 89 Grand'Rue	Hélène	87 ans
17 août	:	KUSTER née MARCK 20 rue du Wasen	Jacqueline	78 ans
18 août	:	HAMMERER 83 Grand'Rue	Louis	97 ans
19 août	:	HECK née GRUNENWALD 12 Grand'Rue	M-Rose	82 ans
19 août	:	HUEBER 8 rue du Geffental	Monique	69 ans
20 août	:	PREISS née HUG 1 rue du Chêne Sengern	Françoise	82 ans
22 août	:	FISCHER née TRESCH 34 Grand'Rue	Simone	82 ans
22 août	:	STILL née TSCHOECKE 4 rue des Vergers	Anne-Marie	77 ans
23 août	:	EVARD 95 Grand'Rue	Christiane	81 ans
26 août	:	MACKERER née HERR 79 Grand'Rue	Henriette	82 ans
27 août	:	MARCK née WEHRLÉN 63 Grand'Rue	M-Marthe	79 ans
28 août	:	REGNAULT 16 rue du Geffental	J-Pierre	65 ans
29 août	:	MOINE née ARNOLD 6 rue du Wasen	Jacqueline	76 ans
29 août	:	LEHR née KUSTER 24 rue de la Lauch Sengern	Rose Marie	72 ans
30 août	:	WEIRATHER née MORGEN 12 rue des Fleurs	Christiane	68 ans
31 août	:	SCHWAERTZIG 4 rue du Geffental	J-Paul	76 ans
31 août	:	HEINRICH née RITTER 4 rue du Monument	M-Hélène	69 ans
02 septembre	:	AROMATARIO née LIMACHER 1 rue du Monument	Hélène	89 ans

04 septembre	:	KOENIG née KECH 13 rue de la Lauch Sengern	Marthe	70 ans
07 septembre	:	TODISCO 21 rue du Wasen	Antoine	72 ans
09 septembre	:	FLORENTZ née SCHAFFHAUSER 14 rue du Wasen	M-Louise	81 ans
10 septembre	:	SEILER née BOUVIER 25 rue des Fleurs	Maria	86 ans
11 septembre	:	FLUCK 2 rue du Felsenbach Sengern	Charles	70 ans
14 septembre	:	WERTENBERG 85 Grand'Rue	Jeanne	79 ans
15 septembre	:	KOLMER 40 Grand'rue	Gérard	82 ans
15 septembre	:	WERMELINGER née FEUERSTEIN 66 Grand'Rue	Jacqueline	81 ans
21 septembre	:	BRENDLE 31 Grand'Rue	Bernard	78 ans
21 septembre	:	AUER 8 rue du Felsenbach Sengern	Emile	71 ans
23 septembre	:	GUINCHARD 14 Grand'Rue	J-Pierre	65 ans
26 septembre	:	GRIGNON née MULLER 3 rue du Felsenbach Sengern	Carmen	65 ans
29 septembre	:	GASPERMENT née RIETHMULLER 10 rue du Furstgut	Alice	77 ans
30 septembre	:	RIETHMULLER née SCHWALLER 29 Grand'Rue	Viola	78 ans
05 octobre	:	ERNY 100 Grand'Rue	Victor	87 ans
06 octobre	:	HARTMANN née GUILLERMOU 8 rue de la Mairie	M-Thérèse	86 ans
07 octobre	:	MARUCCIA née LOPRIORE 2b rue de la Lauch Sengern	Danielle	65 ans
08 octobre	:	MARCK 9 rue de la Mairie	Hubert	69 ans
09 octobre	:	ROTH 9 rue du Felsenbach Sengern	Jean	89 ans
10 octobre	:	NAAS 3 rue de l'Ecole Sengern	Joseph	80 ans
10 octobre	:	BRENGARD 16 rue Grand'Rue	Eric	71 ans

12 octobre	:	SIMONKLEIN 101 Grand'Rue	Henri	68 ans
14 octobre	:	FRANCK 5a rue du Chêne Sengern	J-Paul	68 ans
16 octobre	:	KERN 18 rue de la Lauch Sengern	Gilbert	66 ans
18 octobre	:	SANCHEZ née TOBLER 1 rue du Rennacker	Henriette	65 ans
20 octobre	:	PFIHL née FISCHER 28 rue du Felsenbach Sengern	Emma	90 ans
20 octobre	:	RAUCH née SCHURHAMMER 22 rue du Wasen	Huguette	73 ans
23 octobre	:	KREMP née HADERMANN 8 rue de l'Ecole Sengern	Valentine	88 ans
24 octobre	:	MASSERON née FISCHER 16 chemin du Widersbach	Elisabeth	74 ans
30 octobre	:	KOENIG 13 rue de la Lauch Sengern	André	79 ans
30 octobre	:	SCHWAERTZIG née MARCK 4 rue du Geffental	Hélène	74 ans
30 octobre	:	FLUCK née RIETHMULLER 2 rue du Felsenbach Sengern	M-Jeanne	66 ans

Noces de Diamant

15 octobre	:	WERMELINGER Henri et FEUERSTEIN Jacqueline 66 Grand'Rue		
26 octobre	:	WEHRLLEN Pierre et ERNY M-Madeleine 67 Grand'Rue		

04 novembre	:	HALLER 17a rue de la Lauch Sengern	Raymond	80 ans
05 novembre	:	SIMONKLEIN 9 rue de l'Ecole Sengern	René	75 ans
06 novembre	:	MACKERER 79 Grand'rue	Jean	91 ans
06 novembre	:	CASTRO 2 rue de l'Ecole Sengern	Léonardo	65 ans
07 novembre	:	KLEE née BAUER 87 Grand'rue	M-Thérèse	74 ans
09 novembre	:	HOAREAU née RENCKER 74 Grand'rue	Georgette	90 ans

10 novembre	:	GIANNUZZO 1 a chemin Weiher	Natale	68 ans
11 novembre	:	ETTERLEN 27 Grand'rue	Hélène	78 ans
12 novembre	:	FISCHER née ERNY 22 Grand'rue	M-Pia	74 ans
15 novembre	:	MARCK 2 rue du Chêne Sengern	Hermine	71 ans
18 novembre	:	SCHWALLER née WEBER 17 rue du Felsenbach Sengern	M-Thérèse	82 ans
19 novembre	:	REINHARDT née HEID 3 rue du Chêne Sengern	Mathilde	88 ans
20 novembre	:	KUSTER 20 rue du Wasen	Edmond	79 ans
20 novembre	:	SCHWARTZ 8 rue du Wasen	Roland	70 ans
23 novembre	:	WEIRATHER 12 rue des Fleurs	Erwin	70 ans
24 novembre	:	WEHRLLEN née GLENTZLIN 15 Grand'rue	M-Louise	83 ans
02 décembre	:	MUTZ née PREISS 22 rue de la Lauch Sengern	M-Louise	88 ans
06 décembre	:	KUPECK 23 rue de la Lauch Sengern	Anne	75 ans
07 décembre	:	ERNY Maison de retraite	Simone	79 ans
09 décembre	:	FRANCK 6 rue de la Lauch Sengern	Etienne	75 ans
11 décembre	:	FRANCK née RISSER 6 rue de la Lauch Sengern	Alice	76 ans
12 décembre	:	RISSER née WAGNER 26 rue de la Lauch Sengern	Irène	83 ans
12 décembre	:	WIEDERKERHR née BUFF Maison de retraite	M-Antoinette	85 ans
12 décembre	:	WAGNER 8 chemin du Widersbach	Paul	72 ans
14 décembre	:	CHAMBARD 49 Grand'Rue	Raymond	65 ans
16 décembre	:	ARNOLD 21 Grand'Rue	J-Paul	67 ans
18 décembre	:	FISCHER 17 rue des Fleurs	J-Pierre	79 ans

20 décembre	:	LANTZ 13 rue des Fleurs	Fernand	75 ans
20 décembre	:	LAPP 2 rue du Schloesslé	Armand	77 ans
21 décembre	:	ROZEROT née PFEIFER 5 bis rue des Fleurs	Monique	78 ans
27 décembre	:	THOMAS née FISCHER 12 rue du Wasen	Juliette	90 ans
28 décembre	:	MEYER née FRANCK 6 rue de la Mairie	Rose Marie	68 ans

BURCKBUCHLER Alain & WENTZEL Alain
ont ouvert leur entreprise



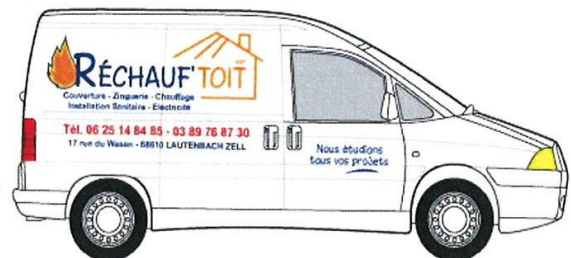
RÉCHAUF'TOIT sarl
Couverture - Zinguerie - Chauffage
Installation Sanitaire - Electricité
Tél. 06 25 14 84 85 - 03 89 76 87 30

- ✓ Couverture – Zinguerie
- ✓ Etanchéité
- ✓ Installations sanitaires
- ✓ Chauffage
- ✓ Electricité



**VOUS
PROPOSE**

Ils vous remercient de la confiance que vous leur accorderez !



12ème
Edition

Marché de Montagne

à Lautenbach-Zell / Sengern
Place de la Mairie

RENDEZ-VOUS
Tous les Mardis du
28 juin au 30 août
de 18 h 00 à 21 h 00

PRODUITS DU TERROIR, NATURELS, BIO ET AUTRES

Pains spéciaux et viennoiseries, charcuteries, canards et dérivés, fromages de montagne, fromages de chèvre, miel, fruits et légumes, tappenades et olives de Provence, plantes et replants, vins fins et eaux de vie, biscuits artisanaux, produits bio, produits naturels de bien-être...

ARTISANAT TRADITIONNEL ET LOCAL

Poterie de la "Nalsace" et mercerie traditionnelle

Avec la participation de 12 Associations locales qui s'occupent du

"VEREIN'S BEITZLA"

Marché Exceptionnel le Dimanche 31 Juillet
de 16 h 00 à 20 h00

Avec la participation des animaux de la ferme et promenade à Poney

Imprimé par la Mairie - Ne pas jeter sur la voie publique - Merci

